



GESTION DES ASSOCIATIONS ET DE PROJET

Maîtriser le cadre juridique de son association: boîte à outils des dirigeants



Durée : 1 journée soit 7 heures
Dates : [info à jour sur la page web](#)
Lieu : [info à jour sur la page web](#)
Frais pédagogiques : [info à jour sur la page web](#)



Aldo SEVINO
Avocat associé
Cabinet d'avocats ASEA



Pourquoi cette formation ?

Diriger une association implique de naviguer dans un cadre juridique et fiscal souvent complexe. Cette formation a pour objectif d'outiller les dirigeants associatifs (salariés et bénévoles) avec une véritable boîte à outils leur permettant de sécuriser et d'optimiser la gestion de leur structure.



Objectifs généraux

- Comprendre les bases juridiques des associations et leur gouvernance.
- Identifier les obligations fiscales et les opportunités liées aux subventions publiques.
- Connaître les droits, devoirs et responsabilités des dirigeants associatifs.
- Anticiper et gérer les évolutions structurelles des associations.



8h30-9h00: Accueil des participants

- Café d'accueil, distribution des supports de formation.
- Présentation du formateur et tour de table des participants (objectifs individuels, contexte).

9h00 - 10h30 : Les statuts de l'association

1. Introduction à la forme associative

- Définition et avantages de la forme associative
- Comparaison avec d'autres formes juridiques (SARL, SCOP, fondations, etc.)
- Intérêt pour le secteur non lucratif

2. Contenu des statuts

- Les clauses obligatoires et facultatives
- La personnalisation des statuts selon les objectifs de l'association.

3. Gouvernance associative

- Organisation et rôles des organes : assemblée générale, conseil d'administration, bureau
- Bonne gouvernance : respect des principes démocratiques.

Atelier pratique : Analyse critique d'exemples de statuts pour identifier les clauses essentielles.

10h30-10h45: Pause

10h45-12h15 : Le fonctionnement de l'association

1. Subventions publiques

- Accéder aux subventions : critères et modalités
- Contrôle de l'utilisation des fonds publics

2. Fiscalité associative

- Régime fiscal des associations (activité lucrative/non lucrative)
- Gestion de la TVA et des exonérations spécifiques

3. Propriété intellectuelle

- Protection des œuvres et des créations associatives
- Gestion des droits d'auteur et des licences

4. Occupation des locaux

- Baux et conventions d'occupation
- Précautions juridiques liées à l'utilisation de locaux publics ou privés

12h15 - 13h30 : Déjeuner



13h30 - 15h00 : Statut des dirigeants associatifs

1. Statut juridique des dirigeants

- Bénévolat ou salarié : définition et implications
- Les règles spécifiques au cumul d'activités professionnelles et associatives

2. Responsabilités des dirigeants

- Responsabilité civile et pénale
- Cas de fautes de gestion et délégation de responsabilité

3. Rémunération des dirigeants

- Conditions légales pour rémunérer les dirigeants
- Limites légales et contraintes fiscales

Atelier interactif : Identification des risques liés à la responsabilité des dirigeants dans différents scénarios.

15h00-15h15: Pause

15h15-17h00 : L'évolution de l'association

1. Fusion d'associations

- Motifs et procédure légale
- Gestion des actifs, passifs et du personnel

2. Filialisation d'activités

- Pourquoi et comment créer une filiale ?
- Impact sur la gouvernance et la fiscalité

3. Transformation en une autre forme juridique

- Passage en coopérative, société ou fondation : intérêts et limites
- Formalités et conséquences juridiques.

Étude de cas : Analyse des étapes d'une fusion et/ou transformation réussie d'une association.

17h00-17h30 : Conclusion et synthèse

- Synthèse des points clés de la journée
- Réponses aux questions des participants
- Distribution d'un guide pratique sur le droit des associations
- Évaluation de la formation



Prérequis éventuels :

Aucun prérequis juridique strict n'est nécessaire. Toutefois, une première expérience dans la gestion associative est un plus pour tirer pleinement profit des échanges et des études de cas.



Public visé :

Présidents, trésoriers, secrétaires et membres du conseil d'administration

Responsables administratifs

Toute personne impliquée dans la gestion et la structuration d'une association



Méthode pédagogique

Pour garantir une formation dynamique et opérationnelle, nous privilégions une approche participative avec :

Des apports théoriques clairs

Des études de cas concrets

Des échanges entre participants

Des mises en situation pratiques

Cette formation vous permettra de prendre des décisions éclairées et de sécuriser la gestion de votre association en toute sérénité



Moyen d'évaluation

L'évaluation consiste à s'assurer que les objectifs fixés par l'organisme de formation ont été remplis par rapport aux objectifs propres du stagiaire et dans une perspective d'évolution des pratiques professionnelles. Ainsi une évaluation écrite de l'action de formation est systématiquement distribuée aux stagiaires en fin de session qui font une évaluation au regard de plusieurs critères :

- Notation du contenu de la formation par rapport à leurs besoins initiaux
- Notation du déroulé et du séquençage de la journée de formation
- Notation de l'animation générale
- Notation de la pédagogie et de la facilité des transmissions
- Notation des conditions matérielles et d'accueil
- Description des points positifs et négatifs de la formation
- Description des acquis qu'ils souhaitent appliquer à leur pratique professionnelle

Ces évaluations sont en permanence prises en compte dans l'adaptation des formations mises en œuvre. Le préalable consiste en un tour de table en début de journée, animé de façon à identifier les besoins du stagiaire. Le même tour de table en fin de journée permet de mesurer l'évolution des connaissances/techniques acquises grâce à la formation et d'évaluer les changements de comportement qu'elle pourra permettre dans la pratique professionnelle du stagiaire.



Validation / Sanction de la formation

La validation est attestée par la délivrance des fiches de présence et d'une attestation de participation par France Clusters, sur demande.



Accès aux personnes en situation de handicap

Les formations France Clusters sont ouvertes et accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour tout renseignement : formation@franceclusters.fr / 0478546709



Mise à disposition des ressources pédagogiques

Les ressources pédagogiques sont transmises aux participants sur demande et peuvent revêtir différentes formes selon les formations : transmissions des supports pédagogiques par mail, impression des supports pédagogique le jour J, ou mise à disposition des supports pédagogiques dans des espaces en ligne. Cela sera précisé aux participants pendant la formation.

Information aux publics bénéficiaires

Nos [conditions générales de ventes](#) ainsi que notre [règlement intérieur](#) sont disponibles.